

Suite de l'entretien avec le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage chargé du Programme Graine

" L'objectif à l'horizon 2023 est d'atteindre au moins 20% du PIB national "

Propos recueillis par Willy NDONG

Libreville/Gabon

L'union : Quel est l'état des lieux de ce projet au niveau des coopératives ?

- Aujourd'hui, on compte 104 coopératives en activité. Ce qui constitue un bon noyau résilient et déterminé sur lequel nous pouvons nous appuyer pour les actions futures. Le Programme Graine, c'est important de le noter, a également permis d'octroyer 166 titres fonciers aux coopératives agricoles. Ainsi, lorsqu'on examine en profondeur les performances du programme Graine, on se rend bien compte que celui-ci a été une excellente initiative du président Ali Bongo Ondimba car, elle a fortement contribué à l'augmentation de la production agricole de notre pays.

Très concrètement, comment relancer véritablement ce programme pour atteindre les objectifs ?

- 2019 sera marquée par la dynamisation du programme Graine. Le partenariat entre l'Etat et Olam international, dans le cadre de la Sotrader, est plus que jamais d'actualité. A cet effet, nous venons d'ailleurs de distribuer un ensemble de 205 motos-bennes et autant de kits agricoles aux ONGs qui soutiennent les coopératives et producteurs indépendants, et aux 75 chefs de secteur agricole et centres d'appui technique répartis sur l'ensemble du territoire, pour assurer une meilleure prise en main du programme. Tous les acteurs de la société civile, les coopératives et les agriculteurs indépendants de toutes les filières sont mobilisés et pris en compte dans leurs difficultés et leurs spécificités. Le financement PAPG1 par la Bad, qui traduit la crédibilité du programme Graine pour cette institution financière, permettra de renforcer les capacités de l'écosystème vivrier, tant en termes de capital humain qu'en termes organisationnel et infrastructurel. Ainsi, ces ressources seront affectées à la réalisation de pistes agricoles, de centres de stockage et de transformation et de marchés. Elles serviront également à améliorer le dispositif de formation agricole par la création d'aires d'apprentissage et la réhabilitation de l'ENDR (École nationale de développement rural, ndlr) d'Oyem et à renforcer le conseil agricole. L'accélération du programme Graine c'est aussi un recentrage des missions de la Sotrader sur la collecte, le stockage et la distribution des produits agricoles. En somme, la Sotrader doit devenir le trader national de produits agricoles, afin d'assurer un approvisionnement continu de nos marchés et favoriser le développement de l'entrepreneuriat national dans les différentes chaînes de valeur, après l'ouverture du Programme à toute personne morale ou physique. L'accélération du Programme Graine passe également par la prise en compte de toutes les spéculations cultivées et, surtout, par l'introduction du volet élevage. Car, à notre avis, ce Programme de référence doit intégrer tous les grands enjeux de sécurité alimentaire de nos populations dont le régime alimentaire aujourd'hui est basé sur la consommation de riz, de viande, de volaille et de porc. Ainsi, en plus du soutien aux coopératives résilientes, focalisation sur les bassins de production, les exploitants déjà installés et la construction de chaînes de valeurs via les jeunes entrepreneurs et les investisseurs étrangers pour créer un écosystème intégré. Dans ce dispositif les promoteurs agricoles bénéficieront de l'encadrement technique de l'Agence gabonaise de développement de l'agriculture du Gabon (ADAG) et d'un appui matériel du Fonds de développement de l'agriculture (FDA), qui sera mis en place en 2019. Leur accès au marché sera garanti par la Sotrader

L'agriculture, c'est d'abord et avant tout le foncier. Où en est-t-on avec le Plan national d'affectation du territoire ?

- Effectivement, l'accès au foncier des exploitants agricoles présente encore quelques difficultés. Mais il est important de noter que cette problématique du foncier est globale et ne concerne pas que le secteur agricole. C'est pourquoi, le gouvernement s'attelle, dans le cadre d'une Commission interministérielle logée au ministère en charge de l'Environnement, à finaliser le Plan national d'affectation du territoire (PNAT) qui viendra régler de manière globale et durable cette question des terres agricoles. Quand on sait que l'objectif du PSGE s'élève à 5 millions d'hectares de terres arables. Nous sommes bien conscients que le titre foncier est un élément essentiel dans la valorisation de la terre, qui constitue souvent le principal actif des promoteurs agricoles. Il est donc indispensable de faire en sorte que les exploitants agricoles puissent détenir des titres de propriété

sur les exploitations. Pour l'agro-industrie, la question du PNAT est essentielle pour l'éligibilité de nos produits sur les marchés internationaux. Elle comporte notamment l'intérêt de répondre à l'exigence de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques et le devoir d'assurer le bien-être de nos populations. C'est dans cet esprit que nous avons lancé les travaux relatifs à l'adoption urgente d'une norme forêt qui prend en compte les particularités d'un pays à haut couvert forestier comme le Gabon, pour ne pas nous voir appliquée des conditions inadéquates et entravant notre développement.

Malgré les nombreux appuis et aides multiformes des bailleurs de fonds et autres partenaires au développement, le Gabon peine toujours à réduire ses dépenses alimentaires qui, curieusement, ne faiblissent pas. En effet, notre pays importe chaque année pour 400 milliards de francs de produits alimentaires. Comment l'expliquez-vous et surtout comment inverser cette tendance ?

- Nos importations en produits alimentaires croissent chaque année de 11% en moyenne, et financent les économies, c'est-à-dire les emplois et la croissance des pays qui nous approvisionnent. Cette situation est insoutenable, du fait de la pression qu'elle exerce sur nos réserves de change et donc sur nos équilibres monétaires. De même, elle réduit la marge de manœuvre de notre pays en terme d'investissements domestiques, notamment dans la mise œuvre du PSGE. Une seule solution, substituer aux importations une production locale diversifiée et structurée. Pour y parvenir, il faut la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (gouvernement, producteurs, transformateurs et distributeurs) autour de cet objectif commun. Noter que nous avons au Gabon l'expertise agro-industrielle qui peut nous permettre de parvenir à un résultat pérenne. A savoir : mobilisation des ressources, mise en place d'un environnement propice au développement de l'offre locale. A ce sujet, un Haut conseil de l'investissement devrait se tenir au premier trimestre de l'année 2019, pour fixer les rôles de chacun des acteurs dans cette nouvelle dynamique. Effectivement, ces importations s'élèvent à 400 milliards de nos francs. Mais si l'on examine dans les détails le profil de nos importations, on observe que trois produits, à savoir le riz (90 000 tonnes), la viande de volaille (150 000 tonnes) et la viande de porc (15 000 tonnes) constituent plus du tiers de ces importations. Donc, si nous voulons baisser nos importations, il faut absolument que nous arrivions à produire ces denrées dans notre pays. C'est pourquoi, dans le processus d'identification de nouveaux partenariats, nous avons mis un accent particulier sur ces trois filières. Nous avons obtenu des retours positifs de la part de la BADEA et de la BDEAC. Sur ce point précis, je tiens à réitérer notre volonté d'associer à notre démarche tous les partenaires locaux qui exercent dans la production et la grande distribution, et qui ont pour certains une expertise avérée dans la gestion de cette problématique. Je pense notamment au Groupe SAN Gel, Smag ou Ceca-Gadis. Ainsi, dans le cadre de la structuration des chaînes de valeur de viande de porc et de volaille, nous envisageons la mise en place de projets en PPP, relatifs aux infrastructures d'abattage, de transformation et de conservation.

Y a-t-il aujourd'hui des produits agricoles dont le Gabon peut se vanter d'être auto suffisant grâce à la mise en place de politiques spécifiques ?

- Bien sûr. Je vous ai indiqué que le Gabon exporte maintenant de l'huile de palme et donc, nous approchons l'auto-suffisance pour les produits dérivés de ce produit, malgré certaines perturbations sur le marché national. Nous pouvons également citer les œufs. Le Gabon, grâce non seulement à la contribution de la Smag, mais aussi à celle des petits éleveurs, est devenu auto suffisant dans ce produit de grande consommation.

Les producteurs nationaux se plaignent de n'être pas protégés par l'Etat en termes de compétitivité de leurs produits. Comme dans les autres pays, le gouvernement a-t-il une politique de protection des produits "made in Gabon" ?

- Si les producteurs locaux peuvent légitimement solliciter plus d'appui et d'aide de l'Etat, il est important de noter que le gouvernement fait déjà beaucoup d'efforts pour nos producteurs, à travers notamment l'exonération de divers taxes et impôts sur les opérateurs du secteur. Nous avons aujourd'hui un code agricole qui favorise le développement des entreprises locales. Je veux également rassurer nos opérateurs que face aux importations massives des produits alimentaires, souvent subventionnés par les pays d'origine, le

gouvernement envisage la mise en place des conditions encore plus favorables et qui protègent les opérateurs économiques locaux.

La vulgarisation des productions gabonaises souffrent d'un manque de visibilité dans les supermarchés et autres grandes surfaces commerciales. Comment votre département aide-t-il les entrepreneurs agricoles à accéder aux grandes surfaces ?

- Ce constat était vrai il y a quelque temps. Mais aujourd'hui, vous pouvez observer avec moi que sur les grandes surfaces, on trouve de plus en plus de produits Made in Gabon. Je salue, au passage, les producteurs et transformateurs qui travaillent chaque jour pour assurer une production nationale de qualité. Une mention spéciale pour les femmes, qui représentent la grande majorité de ces acteurs. Sur cette question de visibilité des produits Made in Gabon, des efforts restent à accomplir cependant, aussi bien par les distributeurs que par les producteurs, qui doivent s'efforcer d'approvisionner régulièrement les magasins avec des produits aux normes. Le ministère dont j'ai la charge, qui est très attentif à l'évolution de cette problématique, a mis en place les conditions de concertation entre les distributeurs et les producteurs pour améliorer la visibilité sur les étals de magasins des produits made in Gabon. Mais le nœud du problème réside dans notre capacité à présenter aux consommateurs une offre régulière de produits certifiés et normés. D'où l'urgence de nous doter, au niveau national, d'une infrastructure garantissant le traitement, le contrôle et l'analyse biochimiques. Je veux parler d'un laboratoire sur la qualité des aliments.

Selon plusieurs jeunes entrepreneurs gabonais, l'Etat va appliquer de nouvelles taxes, notamment la TVA, sur les produits "Made in Gabon" vendus dans la grande distribution à partir de 2019, ce qui va naturellement entraîner une augmentation du coût de leurs produits, mais aussi fragiliser leur business. Confirmez-vous ces informations ?

- S'il est évident que les produits Made in Gabon ne peuvent être taxés de la même façon que ceux importés, la politique fiscale constitue un élément de mise en œuvre des orientations macro-économiques décidées par le gouvernement. A cet effet, je rappelle que les produits agricoles bruts ne font l'objet d'aucune taxation. La question se pose pour les produits transformés assujettis à la TVA 18% et 1% de CSS, et pour lesquels les grandes surfaces n'appliquaient jusqu'à présent pas systématiquement le régime correspondant. Il conviendrait, à cet égard, d'examiner les conditions d'adoption d'une TVA agricole spécifique, qui intègre la nécessité pour l'Etat d'élargir l'assiette fiscale et la volonté de voir se développer la transformation locale des produits agricoles compétitifs.

Quel est aujourd'hui la contribution de l'agriculture au PIB national. A-t-elle évolué ces 3 dernières années et quels sont les produits agricoles d'exportation phares du Gabon ?

- La contribution du secteur agricole à la formation du PIB national est de 5%. Ce taux a connu une évolution très positive ces trois dernières années, avec la montée en puissance, notamment, de la production d'huile de palme. Cette tendance doit s'accroître. L'objectif à l'horizon 2023 est d'atteindre au moins 20% du PIB national et c'est possible lorsqu'on met en perspective les nombreux investissements à venir : dans les filières Palmier à huile qui restera encore la principale culture d'exportation ; dans la filière hévéa où près de 10 000 postes de saigneurs sont projetés pour répondre aux besoins de cette industrie ; dans les cultures vivrières, les céréales (notamment le riz et le maïs) et l'élevage avec la production prioritaire de poulet de chair et de viande de porc ; dans la culture du café et du cacao dont le ministère entend booster les performances ; dans les industries à l'heure actuelle non structurées, comme les produits forestiers non ligneux et les filières textiles, et dans l'agrotourisme. L'agriculture a ceci de particulier : elle contribue au développement de tous les piliers du PSGE et agit comme un puissant levier de croissance économique. Nous avons donc une somme d'opportunités qui s'offrent à notre jeunesse dont nous attendons qu'elle démontre son génie créateur et son attachement à la terre. La terre représente nos racines, notre identité. Elle représente le fondement de notre développement, donc de la diversification de notre économie.